

DECRET N° 93-319 du 30 Décembre 1993

portant nomination de Membres au
Conseil Economique et Social.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 92-010 du 16 Juillet 1992 portant Loi Organique sur le Conseil Economique et Social ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 8 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Les personnes dont les noms suivent sont nommées Membres du Conseil Economique et Social :

- 1° - Madame PADONOU Léontine née FABOUMI
- 2° - Monsieur DANGOUE Issiaka
- 3° - Monsieur TOUKOUROU Rafiou.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 30 Décembre 1993

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 MINISTRES 19 SGG 4 DEPARTEMENTS
6 DB-DCF-DSDV-DI- DTCP 5 BN-DAN-DLC 3 INSAE-CSM 2 UNB-FASJEP-ENA 3
DCCT-ONEPI 2 GCCMB 1 INTERESSE 3 JORB 1.-